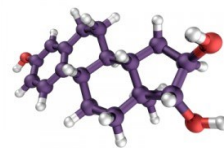


Les Neurosciences au service de l'Expertise Harcèlement

Depuis 2003, de nombreuses découvertes en **Neurosciences** ont permis de constater biologiquement et donc **scientifiquement** les mécanismes et les conséquences du stress sur le corps humain. Puis un programme de Recherche Spatiale a permis de mettre au grand jour le lien direct entre le niveau de stress d'une personne, son état émotionnel et les réelles conséquences du stress sur son organisme.



C'est ainsi qu'une **nouvelle technologie** est née en 2005, à partir d'une simple mesure de biorésistivité du corps humain (mesure totalement insensible pour l'Homme). Un petit appareil portatif aux normes médicales permet de mesurer le PH (acidité) de 180 points du corps en seulement 40 secondes (6 points de contact avec le corps). La mesure permet ensuite à un **système expert** de restituer un bilan extrêmement précis, fournissant plus de 200 informations sur l'équilibre psycho-émotionnel de la personne : niveau de stress et d'anxiété, fatigue, mécanisme d'épuisement, origines de ce stress (social ou personnel), réactions...



Cet énorme pas en avant technologique nous permet désormais de reconnaître le **réel niveau de stress et de fatigue** d'une personne à un moment donné : surcharge émotionnelle ou impact d'un état dépressif, d'un burnout, d'un harcèlement, ou encore d'une trop grande pression psychologique. La finesse de ces données nous permet également d'investiguer sur **l'origine de cet état** (à travers les composantes de l'Intelligence émotionnelle de Goleman). Un bilan spécifique est proposé au plaignant et un autre à la personne supposée être à l'origine de cette pression (évaluation des traits de personnalité). Bien entendu la mesure ne peut qu'être proposée et ne peut pas être imposée, mais l'expérience montre que les personnes de bonne foi sont ravies que l'on reconnaisse la réalité et se prêtent volontiers à cet exercice (voir déontologie).



Un **processus spécifique** incluant des **entretiens confidentiels** et une mesure de biorésistivité permet de recouper scientifiquement un grand nombre d'informations autour de la problématique de la souffrance au travail et d'en comprendre la plus grande part du mécanisme. La mesure de la conséquence d'une pression psychologique est désormais très accessible scientifiquement et beaucoup de données jusqu'ici inaccessibles permettent de se rapprocher de l'identification objective des responsabilités de chacun.



1

Processus

Il s'agit d'une part de constater le degré d'épuisement de la personne plaignante, de vérifier si les conditions du « profil de harcelé » sont réunies (5 caractéristiques) et d'autre part d'identifier si les origines de cette perturbation correspondent bien à une relation sociale et de travail (référence au modèle de l'Intelligence Emotionnelle de Goleman). Ensuite un bilan consacré à la compréhension de la personne incriminée permet d'éclairer avec précision les investigations et de **recouper les informations recueillies lors des entretiens**, afin de mieux cerner si la pression était volontaire ou maladroite.

Le processus se déroule en 7 phases :

Sur le site de l'entreprise, sur une journée

1. Briefing par le PDG ou le DRH : description du cas tel qu'il est connu par la Direction ou par la personne missionnant le cabinet
2. Audition du plaignant : peut se faire en présence d'un membre de l'entreprise ; une mesure de biorésistivité est proposée
3. Audition de la personne accusée : peut se faire en présence d'un membre de l'entreprise ; une mesure de biorésistivité est proposée
4. Audition de 2 à 4 personnes de l'environnement du plaignant et de la personne accusée : peut se faire en présence d'un membre de l'entreprise
5. Audition du Psychologue ou médecin du travail : à huis clos
6. Debriefing : avec la personne ayant assuré le briefing



En cabinet, le jour suivant

7. Rédaction du rapport : une synthèse des données acquises permettra de revalider l'éventuelle première conclusion faite pendant la journée de diagnostic. Fait en cabinet, ce rapport reste très court et comporte des recommandations pour l'entreprise.

Préconisation : dès que la plainte est exprimée, il est indispensable de faire réaliser cette expertise sans attendre car la biologie du corps humain évolue en permanence. Plus l'expertise est fait rapidement et plus la mesure représente fidèlement la situation à l'origine de la plainte. Tant que le mal-être persiste, l'expertise a du sens.

Déontologie

Cette expertise est toujours faite dans une démarche factuelle et dans un esprit bienveillant.

Dans tous les cas, les informations échangées lors des auditions sont totalement confidentielles. La notion de la personne privée est protégée. L'expertise est toujours réalisée avec le seul but de résoudre l'éventuelle souffrance dans les meilleures conditions pour chacun. La discrétion est de rigueur dans nos investigations et nous partons toujours du principe que nos interlocuteurs sont de bonne foi.



Dans le cas d'une responsabilité identifiée, nos préconisations sont toujours faites dans un esprit constructif et avec l'esprit de résoudre le problème vécu avec bienveillance, afin d'entrer dans une nouvelle relation sereine et durable. Face à une éventuelle impossibilité, des préconisations sont faites au dirigeant ou au mandant.

Dans le cas (rare) d'une responsabilité évidente doublée de la volonté de nuire et de l'intention de ne pas se remettre en cause, une conclusion plus tranchante serait remise au décideur (Dirigeant ou Juge).

Validité scientifique de la technologie utilisée

Une thèse sur le stress des dentistes, réalisée en partenariat avec le service d'odontologie de l'Hôpital de La Pitié Salpêtrière et le Syndicat National des chirurgiens-dentistes, a permis de valider la correspondance entre cette technologie et le test déclaratif MBI (Maslach Burn out Inventory, première référence internationale en matière de stress et burnout). Cette thèse a été soutenue sous l'égide de l'Université de Psychologie de Lyon 2. Les experts ont noté que la mesure biologique donne 30 fois plus d'informations que le MBI. A ce jour, plus de 20 000 mesures nous confirment la réelle représentativité scientifique de cette technologie basée sur l'équilibre entre 4 neuromédiateurs (neurosciences appliquées).

A propos du Cabinet Alore



Le Cabinet **Alore** a été créé en 2005 sur l'expertise d'Assessment professionnel (évaluation de l'Humain au travail). Profilage de postes, de candidats, recrutement, Gestion des Talents et Hauts Potentiels, besoins en développement personnel et formations au Management Motivationnel sont, depuis l'origine, l'activité principale du cabinet.

A propos de Pierre DAVEZE

Créateur du Cabinet **Alore**, **Pierre DAVEZE** a consacré la première partie de sa carrière au Management Commercial et à l'Intelligence Economique. Responsable de la Performance Commerciale de 2 500 commerciaux dans le monde (60 pays), il fut le témoin de beaucoup de gaspillage d'énergie de la part des entreprises, mais aussi de stress élevé et de baisse de performance chez les salariés recrutés intuitivement et encadrés avec trop de pression.



Il se positionne aujourd'hui comme le chaînon manquant entre la compétitivité de l'entreprise et l'épanouissement des salariés. Expert en **Gestion du stress**, Vice-président du Centre de Compétences « Stress-Experts », il est **auteur** et **conférencier** sur le thème du **Management par la motivation** et sur les approches positives pour la réduction des **Risques Psychosociaux**. Grâce à la conduite de 11 programmes de Recherche, il est le premier à publier des chiffres précis de l'impact financier du stress sur la **productivité** des entreprises et sur la réelle **rentabilité des actions de bien-être au travail**.

Contact

Pierre DAVEZE - Comportementaliste – Motivation & Stress analyst – 06.09.56.56.9
Assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris
Dirigeant du cabinet Alore - www.alorem.fr – Tel 01.41.200.220